

Liste des membres présents ou représentés :

BUE Nicolas
HELLIO Hugues
HO-DAC Marion
SIMON Anne
VASSEUR-LAMBRY Fanny
ATTARD Jérôme
BARALLE Pierre-Jean
DEMAYE-SIMONI Patricia
DUTOIT Marc
JENNEQUIN Anne
LE MARC'HADOUR Tanguy
MUTELET Valérie
BODESCOT Michel
CHOPIN Jean-Marc
DUPAS Régis
FABIANEK Isabelle
BAUDUIN Tanguy
DENQUIN Mathilde
DUBOIS Emanuel
DUTECH-THOMAS Maellys
LECLERC Alicia
MULLANU Léonard
NOWECKI Maeva
JAMIN Philippe
VAN GOETSENHOVE Carole
VIARD Marie-Pierre
DALLOY Mathieu

1- Ouverture

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen et présidente du conseil d'UFR ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il est 17h10.

2- Points d'information du doyen

Point 1 : La revue « La Semaine Juridique » du 20 mai 2024 contient un article écrit par Mme le Doyen consacré à la création de la licence MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs). Un autre article est également disponible dans « Le Média Social ». Madame le doyen parle d'une belle vitrine pour l'université d'Artois et pour notre faculté.

Point 2 : la direction des études se charge en ce moment du dépôt des rapports d'autoévaluation sur le site HCERES. Il s'agit d'une procédure relativement complexe dans la mesure où l'élaboration des dossiers doit absolument correspondre au paramétrage de la plateforme car en cas d'anomalie, les fichiers ne peuvent être téléversés. Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY projette et commente les différents supports élaborés par les responsables de formation.

Madame le doyen précise par ailleurs que l'évaluation par le comité d'experts de l'HCERES du CDEP se fera par Visio le 9 octobre 2024.

Point 3 : Madame le doyen revient sur la situation particulière de Monsieur CLERC Olivier. Au titre de la prochaine année universitaire, Monsieur Olivier CLERC sera « mis à disposition » auprès de notre faculté. D'ailleurs, le décret de nomination (présidentiel) de M. Clerc en qualité de Professeur des universités est en cours de signature. Mais il va falloir ensuite anticiper la publication d'un poste de professeur des universités en sachant que le support de Madame VASSEAUX Joelle deviendra vacant à partir de la rentrée 2026 en raison de son départ à la retraite.

3- Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 17/04/2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

4- Session de rattrapage et réflexions autour du statut AJAC

Le service de scolarité met en avant les difficultés liées à l'organisation des sessions de rattrapage.

D'une part, l'existence du statut AJAC complexifie cette organisation. D'autre part, de nombreux étudiants ne se présentent pas à ces examens.

S'agissant du statut AJAC, selon la direction des études, la situation est en train d'évoluer avec le passage à la LCeR. En attendant, il faut appliquer les règles d'enjambement en vigueur (conformément à l'organisation des études votées en CFVU).

Concernant les absences, la mention ABI (absence injustifiée) est certes systématiquement portée sur les relevés de notes. Mais cette situation entraîne dans le même temps une lourdeur administrative car il faut par exemple convoquer tous les étudiants concernés par les sessions de rattrapage, prévoir les sujets en nombre, organiser les surveillances...

Afin « d'alléger » le fonctionnement de ces examens, plusieurs pistes ont été évoquées :

- Revoir la nature des épreuves (possibilité de proposer des épreuves différentes pour les sessions de rattrapage)
- Réexaminer les MCC (passage en contrôle continu pour certaines disciplines...)
- Mettre en place un système d'inscription
- Limiter l'ouverture des rattrapages
- Prévoir un sujet unique pour les matières semestrielles plus ou moins identiques

Un travail de réflexion s'avère nécessaire afin d'examiner la légalité et la faisabilité de certaines suggestions.

5- Les calendriers pédagogiques

Présentation et validation par les membres du conseil d'UFR des calendriers concernant les formations suivantes :

- Licence générale

- Licence professionnelle – Parcours ECA et IRCAJ
- Licence professionnelle MJPM
- Master 2 Droit Public
- Master 2 DCT
- Master 2 JPP
- Master 2 droit de l'entreprise

S'agissant du calendrier licence et Master 1, deux projets ont été présentés :

- Au titre de la première proposition, les examens se dérouleront en décembre 2024 en sachant que la période de pré-rentrée aura lieu fin août 2024.
- Dans le cadre de la deuxième proposition, les examens se dérouleront à cheval sur les l'année 2024 et 2025. Quant à la période de pré-rentrée, elle se déroulera la première semaine de septembre.

A l'issue de longs échanges, le calendrier n°2 a été adopté. Néanmoins, une difficulté importante a été relevée. Il se trouve en effet que la période concernant l'organisation des examens de la session 1 est trop courte. La proposition retenue ne peut donc être validée en l'état. Il faut par conséquent envisager une modification de ce calendrier à l'occasion d'un prochain conseil.

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry